



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

2008 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 11

RÉGION MAISONNEUVE

SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO

Amarrage dans les écluses de navires de longueur entre 120 et 150 mètres, en utilisant des amarres souples

Lors de l'amarrage d'un navire avec une longueur entre 120 et 150 mètres, nous demandons au navire de tirer les câbles n° 2 et n° 1 seulement après que le navire soit en position. La tension sur les câbles devra être prise quand les amarreurs seront derrière la deuxième ligne jaune. Le même processus s'appliquera pour les amarres n° 3 et n° 4.

Il est important que le navire s'assure que les amarres souples utilisées à l'amarrage dans l'écluse soient les mêmes que celles approuvées par l'inspecteur de la Voie Maritime et qu'elles soient dans un bon état (aucun toron coupé ou section de câble brûlée par la friction).

Nous sommes présentement en évaluation d'amarres souples et des standards seront établis à la fin de période d'évaluation.

Région Maisonneuve
Le 5 septembre 2008

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6

Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8

Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721